

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la
présente délibération du Grand Anney du 19 décembre
2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.
La Présidente,
Frédérique LARDET.

ECHELLE 1:10 000	PROCÉDURES		
	Elaboration du PLUI-HMB arrêté le		
	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023

- Mixité sociale**
- Secteur B1. 40% de logements de type PLS/PLUS/PLAI
 - Secteur B2. 30% de logements de type BRB
 - Secteur B3. 50% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRB
Pour tous créateurs de logements, y compris en réhabilitation
 - Secteur B4. 40% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRB
Uniquement pour la création de logements par construction neuve
 - Secteur B5. 40% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRB
Uniquement pour la création de logements par construction neuve
 - Secteur B6. 30% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRB
Uniquement pour la création de logements par construction neuve
 - Secteur B7. 30% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRB
Uniquement pour la création de logements par construction neuve
 - Secteur B8. 30% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRB
Uniquement pour la création de logements par construction neuve
 - Secteur B9. 30% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRB
Uniquement pour la création de logements par construction neuve

- Zonage**
- Limites de zones
- Bâti**
- bâti dur
 - bâti léger

